



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2022/0700/151 du 21 juin 2022, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé

**la Copropriété de la résidence BACK à exploiter un parking sous-terrain et deux ascenseurs à Pétange, rue des Jardins n° 115A.**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 7 juillet au 16 août 2022 inclus).**

Pétange, le 30 juin 2022  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre f.f.,